

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 21/03/2019  
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 23  
 Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_036**

**OBJET :**  
 Politique tarifaire au 1er janvier 2020 ou  
 pour l'année scolaire 2019/2020 pour le  
 budget principal

**Séance du 27 mars 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,  
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme  
 Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON,  
 M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.  
 André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis  
 BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent  
 BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS,  
 M. Jean-Louis VALENTE

**Etait absent :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Avai(en)t donné pouvoir :**

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne  
 DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M.  
 Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme  
 Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany  
 TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la délibération N° DEL-2018-022 du conseil municipal du 29 mars 2018 relative à la politique tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou pour l'année scolaire 2018/2019 pour le budget principal.

Vu la délibération n° DEL-2017-049 du conseil municipal du 30 juin 2017 relative aux règlements des salles municipales.

La Ville de RIVE DE GIER poursuit son travail d'évaluation des règles tarifaires, en étudiant à la fois les coûts relatifs à la mise en œuvre de ses services et les demandes d'évolution formulées par les usagers.

En conséquent, cette révision et analyse annuelle des tarifs permet à la collectivité de poursuivre son objectif de rendre à la population de RIVE DE GIER des services efficaces, de qualité et accessibles car proposés à un prix juste.

**Contenu :**

**I - LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

**A- RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES**

**Restauration scolaire**

Quotient familial	Enfant en maternelle	Enfant en élémentaire
QF 1 (0 à 600)	2.55 €	3.05 €
QF 2 (601 à 840)	2.75 €	3.25 €
QF 3 (841 à 1 000)	3.05 €	3.55 €
QF 4 (1 001 et plus)	3.55 €	4.05 €
Communes extérieures	4.05 €	4.65 €
Majoration d'un repas	1.00 €	1.00 €

**Accueils périscolaires**

**Forfait Accueil Matin au trimestre**

Quotient familial	Habitant de Rive de Gier			Habitant hors Rive de Gier
	1er enfant	2ème enfant -10 %	3ème enfant et suivants -20 %	
QF 1 (0 à 600)	12.20 €	11.00 €	9.75 €	64.15 €
QF 2 (601 à 840)	13.75 €	12.35 €	11.00 €	71.30 €
QF 3 (841 à 1 000)	17.80 €	16.00 €	14.25 €	97.80 €
QF 4 (1 001 et plus)	20.35 €	18.30 €	16.30 €	101.90 €
Occasionnel	2.50 €			

**Forfait Accueil Soir au trimestre**

Quotient familial	Habitant de Rive de Gier			Habitant hors Rive de Gier
	1er enfant	2ème enfant -10 %	3ème enfant et suivants - 20 %	
QF 1 (0 à 600)	14.75 €	13.25 €	11.80 €	80.50 €
QF 2 (601 à 840)	17.30 €	15.55 €	13.85 €	90.65 €
QF 3 (841 à 1 000)	22.40 €	20.15 €	17.90 €	122.25 €
QF 4 (1 001 et plus)	25.45 €	22.90 €	20.35 €	127.35 €
Occasionnel	2.50 €			

## B - ACTIONS CULTURELLES, ÉVÉNEMENTIELLES ET SPORTIVES

### Conservatoire de musique

Il est proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire du conservatoire pour l'année scolaire 2019-2020.

#### TARIFS CONSERVATOIRE

quotients familiaux	COURS DE FORMATION MUSICALE, FORMATION MUSICALE JAZZ, EVEIL, M.A.O. (musique assistée par ordinateur)				CURSUS COMPLET (FORMATION MUSICALE+INSTRUMENT+PRATIQUE COLLECTIVE)			
	tarif annuel résident enfant	tarif annuel résident adultes	tarif annuel enfant conventionné	tarif annuel adultes conventionné	tarif annuel résident enfant	tarif annuel résident adultes	tarif annuel enfant conventionné	tarif annuel adultes conventionné
QF: ≤ 600	43.00 €	56.00 €	56.00 €	73.00 €	106.00 €	138.00 €	138.00 €	180.00 €
QF: 601 à 840	55.00 €	71.00 €	71.00 €	92.00 €	140.00 €	182.00 €	182.00 €	237.00 €
QF: 841 à 1000	69.00 €	86.00 €	86.00 €	107.00 €	175.00 €	219.00 €	219.00 €	274.00 €
QF: ≥ 1001	89.00 €	111.00 €	111.00 €	139.00 €	233.00 €	291.00 €	291.00 €	364.00 €

Dégressivité de 10,00 % accordé sur le tarif de base à compter du second enfant inscrit, + 20,00 % pour les suivants (ripagériens uniquement)

#### TARIFS INSCRIPTION ATELIERS, PRATIQUES COLLECTIVES

Annuel	Droits d'inscriptions	Ateliers		
Résident	13.00 €	51.00 €		
communes conventionnées	26.00 €	51.00 €	cours de FM, Eveil, FMJ, MAO	Instruments, technique vocale+ FM + ensembles
communes non conventionnées	26.00 €	51.00 €	145.00 €	755.00 €

#### TARIFS LOCATIONS INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Quotients familiaux	tarification annuelle résident	tarification annuelle conventionné
QF: ≤ 600	5.00 €	5.00 €
QF: 601 à 840	7.00 €	7.00 €
QF: 841 à 1000	9.00 €	9.00 €
QF: ≥ 1001	11.00 €	11.00 €

### Cinéma Ciné Chaplin

Les tarifs sont étudiés pour s'adapter au nouveau contexte du territoire avec l'ouverture du Grand Lumière de Saint Chamond et permettre au cinéma de conserver son public.

PLEIN TARIF	6,50 €
Tarif réduit (seniors, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnes handicapées)	6,00 €
étudiants	5,50 €
Enfant -14 ans	4,00€
Tarif groupe ou film inférieur à 1h	3,50 €
Dispositifs nationaux d'éducation à l'image	2,50 €
Dispositif scolaire primaire et maternelle	2,00 €
Tarif « hors film » (séance diffusée par satellite)	10,00 €
Tarif séance spéciale (séance unique avec animation)	5,00 €
Carte magnétique de 5 places	25,00 € soit 5,00 € la place
Carte magnétique de 10 places	48,00 € soit 4,80 € la place
Carnet réservé Comités d'entreprise	49,00 €
Carnet réservé Comités d'entreprise enfants	35,00

Cornet de pop-corn	2,00 €
sucette	0,50 €
Sachet de bonbon	1,50 €
Boissons soda 25 cl	1,50 €
Boisson eau minérale 0,50 cl	0,50 €

Tarif privatisation d'une salle de cinéma (hors coût éventuel de la location du film)

	Tarif vacances scolaires et week-end (dès vendredi 18h30)	Tarif semaine hors vacances scolaires
Petite salle (98 places)	280 €	210 €

Grande salle (165 places)	350 €	280
---------------------------	-------	-----

### Médiathèque

La Médiathèque est inscrite dans le réseau des médiathèques du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG). Le tarif est donc voté en Conseil Syndical du SIPG.

À titre d'information, le tarif est fixé à 10,00 € pour les plus de 18 ans, non étudiants.  
Les autres usagers bénéficient de la gratuité.

### Cyberespace

Il est proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire du Cyberespace pour l'année scolaire 2019-2020.

	habitants RDG	habitants RDG et tarif réduit	habitants communes ext.	habitants communes ext. et tarif réduit
<b>Formation 30h</b>	107.50 €	80.00 €	134.00 €	97.50 €
<b>Formation 15h</b>	67.00 €	51.00 €	85.00 €	61.00 €
<b>Formation 10h</b>	44.50 €	34.00 €	56.00 €	40.50 €
<b>Formation 6h</b>	27.00 €	21.50 €	32.50 €	25.00 €
<b>Impression</b>				
Unitaire				0.20 €
Forfait 10 impressions				1.80 €
Forfait 20 impressions				3.40 €
Forfait 50 impressions				7.50 €

### **Participation à une manifestation :**

Niveau de dotation offert	Tarif inscription à la manifestation
Inférieure à 50 €	1.00 €
Entre 50 et 100 €	3.00 €
Entre 100 et 150 €	5.00 €
Entre 150 et 300 €	8.00 €
Supérieure à 300 €	10.00 €

### **Prêt de matériel :**

1 PC	10,00 € / jour et 50,00 € / semaine	caution 200,00 €
1 APN	10,00 € / jour et 50,00 € / semaine	caution 200,00 €
1 tablette	10,00 € / jour et 50,00 € / semaine	caution 200,00 €
1 vidéoprojecteur	10,00 € / jour et 50,00 € / semaine	caution 200,00€
1 caméra	20,00 € / jour et 100,00 € / semaine	caution 400,00 €
1 salle de réunion informatisée	100,00 € / jour	caution 200,00 €

**Prestations d'animation et actions diverses :** 30,00 € / heure d'intervention

### **Participation à un atelier annuel (en groupe, 30 séances dans l'année) :**

	Habitants de Rive de Gier	Habitants communes extérieures
Atelier annuel	30.00 €	40.00 €

**Participation à un atelier ponctuel (½ journée, toute thématique) :** Tarif : 2,00 €.

**Participation à Rive2Geek :** Tarif : 2,00 € / individu et 2,00 € pour un groupe famille.

Il est proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire de la saison culturelle pour l'année scolaire 2019-2020.

### Saison culturelle

Il est proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire de la saison culturelle.

CATEGORIE DE SPECTACLES	SAISON 2019-2020	
	Plein Tarif	Tarif Réduit
TETES D'AFFICHES	24.00 €	18.00 €
ESPACE EPHEMERE	8.00 €	

## **II - LES TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

### **A - TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC**

Les tarifs communaux n'ont pas été modifiés depuis janvier 2016.  
 Une augmentation de 1,50 % est prévue pour les tarifs de la fête foraine. En revanche, pour assurer l'attractivité du marché non-sédentaire la Ville souhaite maintenir les prix actuels.

<b>MARCHES NON SEDENTAIRES</b> <small>Occupation de l'étal et du stock / marché</small>	
Profondeur inférieure à 5 m	1.14 € / ml
Profondeur à partir de 5 m	1.65 € / ml
Prélèvement additionnel : provision actions de communication / animations	0.01 € / ml
Camions : Forfait charges / marché	3.10 €
Autres bancs : forfait charges / marché	2.60 €

<b>ETALS HORS JOURS DE MARCHÉ</b> <small>Occupation de l'étal et du stock / jour</small>	
	1.75 € / ml
Camions : Forfait charges / marché	3.10 €
Autres bancs : forfait charges / marché	2.60 €

<b>FOIRE DE LA SAINT ANDRE</b>	
	4.43 € / ml
Camions : Forfait charges / marché	3.10 €
Autres bancs : Forfait charges / marché	2.60 €

<b>MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE VENTES AU DEBALLAGE PAR LES ASSOCIATIONS / jour</b>	
	27.00 €

<b>CAMIONS MAGASINS ET STRUCTURES LEGERES A VOCATION COMMERCIALE</b>	
Petits camions ambulants alimentaires et structures légères (pizza, glace, ...)	5.60 € / jour 1,500.00 € / an
Camions magasin ambulants autres (quincaillerie)	69.50 € / jour
Forfait charges	3.10 €

<b>TERRASSES ET ETALS DEVANT LES BOUTIQUES</b>	
Terrasses - Forfait annuel -	11.23 € / m <sup>2</sup> / an
Étals devant les boutiques - Forfait annuel -	6.70 € / m <sup>2</sup> / an

<b>FETE FORAINE – ZONE D'ACTIVITE</b> <small>Pour toute la durée de la fête</small>	
Surface de 1 à 50 m <sup>2</sup>	3.45 € / m <sup>2</sup>
Surface de 50 à 100 m <sup>2</sup>	2.95 € / m <sup>2</sup>
Surface > 100 m <sup>2</sup> <i>Prix plafond hors charges</i>	2.65 € / m <sup>2</sup> 754.15 € / m <sup>2</sup>
Forfait participation aux charges étales destinés à la vente	20.60 €
Forfait participation aux charges petites et moyennes attractions	54.60 €
Forfait participation aux charges grandes attractions	69.00 €

<b>FETE FORAINE – ZONE DE VIE</b> <small>Pour toute la durée de la fête</small>	
Caravane > 15 m <sup>2</sup>	44.55 €
Caravanes < 15 m <sup>2</sup>	22.35 €
Forfait participation aux charges / famille (3 caravanes maximum)	81.40 €

<b>CIRQUES ET SPECTACLES SOUS CHAPITEAU</b>	
Installations de petite taille – Forfait	100.00 € / jour
Installations de grande taille – Forfait	200.00 € / jour

En cas de relance pour défaut de paiement, des frais de gestion administrative seront facturés à hauteur de 10,00 € au débiteur.

## **B - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

M. le Maire rappelle les articles L.2333-6 à L.2333-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la note d'information du 13/07/2016 relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).  
 Il rappelle également qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application de l'article L.2333-16 A du CGCT, la TLPE s'est substituée à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires Fixes, instituée par délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2009.

Considérant :

- que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;
- que les montants maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2020 à :

<b>16.00 € par m<sup>2</sup> et par an</b>	Communes et EPCI de moins de 50 000 habitants
<b>21.10 € par m<sup>2</sup> et par an</b>	Communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants
<b>31,90 € par m<sup>2</sup> et par an</b>	Communes et EPCI de 200 000 habitants et plus
<b>21.10 € par m<sup>2</sup> et par an</b>	<b>Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus</b>
<b>31,90 € par m<sup>2</sup> et par an</b>	Communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus

- que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (support numériques)	
Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
a*	a* x 2	a* x 4	a*	a* x 2	a* x 3 = b €	b x 2

\* « a » correspond au tarif maximal de base

- qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable ;
- que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :
  - la délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
  - sous réserve que l'augmentation du tarif de base par mètre carré d'un support soit limitée à 5,00 € par an par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de la TLPE pour 2020 comme suit :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (support numériques)	
Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> autres que scellées au sol	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 20 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
<b>exonération</b>	<b>36.80 €</b>	<b>36.80 €</b>	<b>73.60 €</b>	<b>18.40 €</b>	<b>36.80 €</b>	<b>57.20 €</b>	<b>107.40 €</b>

Pour l'année 2020, les recettes potentielles seraient de 49 356 € (sous réserve des modifications des redevables qui changent de tranche tarifaire, cessations d'activité, ouvertures de commerces, etc.).

Pour rappel :

- les enseignes dont la somme des superficies cumulées au profit d'un même établissement est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> sont exonérées de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;
- la taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle faite avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année d'imposition pour des dispositifs existants au 1<sup>er</sup> janvier de la même année ;
- les supports créés, modifiés après le 1<sup>er</sup> janvier, la taxe est due après le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant celui de la création du support ou de sa modification ou de sa suppression. Le support fait l'objet d'une déclaration dans les deux mois. La régularisation des proratas temporis est prévue au fil de l'eau ;

### **C - CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Pour l'année 2020, il est proposé une augmentation générale des tarifs (3%).

Propositions de Tarifs Cimetière en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (3%)

Terrain nu	10 ans	15 ans	30 ans
2 m <sup>2</sup>	43,00 €	74,50 €	220,00 €
3 m <sup>2</sup>	65,00 €	111,50 €	331,00 €
3 m <sup>2</sup> 64	79,00 €	136,00 €	402,00 €
4 m <sup>2</sup>	87,50 €	148,00 €	441,00 €
4 m <sup>2</sup> 94	108,00 €	183,00 €	545,00 €
6 m <sup>2</sup> 24	136,00 €	242,50 €	690,00 €

Terrain nu	10 ans	15 ans
columbarium	177,00 €	280,00 €

En cas de relance pour défaut de paiement, des frais de gestion administrative seront facturés à hauteur de 10,00 € au débiteur.

**D - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

Il est proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire de la location de salles pour l'année 2020.

	Types de manifestation	Coût location entrée gratuite	Coût location entrée payante	Nombre journée gratuite annuelle	Agent sécurité incendie SSIAP	Caution obligatoire
<b>Jean Dasté rez de chaussée</b>	Manifestation associative	130.00 €	515.00 €	1	1 agent 168 €	500.00 €
<b>Jean Dasté RDC + théâtre</b>	Spectacle vivant, séminaire, colloque...	515.00 €	645.00 €	1	2 agents 336 €	1,000.00 €
<b>Ruche des citoyens</b>	Toute manifestation	62.00 €	163 € entrée < 5 € 333 € entrée > 5 €	1		150.00 €
<b>Maison pour tous</b>	Manifestation Associative	62.00 €	130.00 €	1	Si spectacle 1 agent 168 €	250 € entrée gratuite 500 € entrée payante
<b>Maison pour tous</b>	Tout dépassement d'horaire	50,00 € par ½ h dépassée	50,00 € par ½ h dépassée			
<b>Maison pour tous</b>	Manifestation privée	515.00 €		1	Si spectacle 1 agent 168 €	1000 € entrée payante
<b>Maison du barrage</b>	Toute manifestation	200,00 € du samedi 8h au dimanche 18h 17 € nuit/personne		1		300.00 €
<b>OPTION MENAGE</b>		80.00 €				

Afin de promouvoir la citoyenneté, les groupes politiques de la commune pourront accéder gratuitement aux salles municipales. Ils devront à cette fin respecter les procédures de réservation et d'occupation des lieux. Cette mesure ne s'applique pas pour Jean Dasté RDC + Théâtre.

TARIFS EN CAS DE DEGRADATIONS / VOLS	
Extincteurs	Remplacement sur facture
percuté	10.00 €
vidé	18.00 €
Volé, à eau	70.00 €
Volé, à gaz	160.00 €
Vandalisme sur mobilier	40.00 €
Vandalisme sur électro-ménager	150.00 €
vitre brisée/fissurée (ajusté selon la facture)	500.00 €
perte/casse vaisselle	2.00 €
Perte Clés simples	Remplacement sur facture
Perte Clés issues d'un pass	Remplacement sur facture
Ménage non effectué	150,00 € sur l'ensemble des bâtiments
Mobilier non nettoyé	40.00 €

**Proposition :**

Au vu de ces propositions, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble de la politique tarifaire pour le budget principal applicable pour partie au 1er janvier 2020 ou pour la rentrée scolaire 2019-2020 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Le conseil municipal à la majorité approuve l'ensemble de la politique tarifaire pour le budget principal applicable pour partie au 1er janvier 2020 ou pour la rentrée scolaire 2019-2020 et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents**

**Votant contre : 7**

**Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN**